

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2

L'an deux mil quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2015.

PRESENTS : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Maryse DELAVAUD, Marie-Madeleine FEBRE, Jérôme GABORIT, Daniel GUERIN, Myriam GUICHET, Philippe GUILLOTEAU, Wilfrid MONTASSIER, Myriam TOSKA, Cathy VALIN.

ABSENTS : Myriam PARVEAU (a donné pouvoir à Wilfrid MONTASSIER), Patricia THIBAUT (a donné pouvoir à Marie-Madeleine FEBRE).

Secrétaire de séance : Philippe GUILLOTEAU.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*** Approbation du compte-rendu du 23 février 2015.**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 23 février 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1-Intervention de M. SCHMITT sur les finances de la commune.

M. SCHMITT présente d'abord une analyse rétrospective de 2011 à 2014.

Les principales observations sont les suivantes :

-Augmentation des dépenses réelles de fonctionnement : +6.8% en moyenne annuelle entre 2011 et 2014 même si en 2014, on note une baisse de 10% du poste de charges générales (électricité, entretien bâtiments, voies et réseaux...). Le poste Personnel est inférieur au pourcentage observé dans la strate des communes de même taille avec une augmentation annuelle de 1.9% de 2011 à 2014 mais qui s'accroît du fait d'une rémunération plus importante de l'apprenti. Le poste Autres Charges Courantes est en constante augmentation notamment les subventions aux associations (principalement OGEC et P'tits Loups) et explique en partie cette augmentation globale des charges (+9.6% par an de 2011 à 2014 et +24.5% en 2014).

-Dégradation des recettes réelles de fonctionnement : même si les recettes ont augmenté de 4.3% en moyenne annuelle de 2011 à 2014, l'année 2014 voit se conjuguer deux phénomènes :

*baisse des bases du foncier bâti, suite à la remise à plat liée à la liquidation d'Allemands Industrie, qui entraîne une baisse de produit fiscal très importante (-9.2%). Il faudrait 5 points de fiscalité en plus pendant plusieurs années pour retrouver le niveau 2014. Il est à noter que les taux de taxes n'ont pas été augmentés en 2012 et 2013 et sont dans les plus faibles au sein de la Communauté de Communes.

*début de la baisse des dotations de l'Etat (- 2% en 2014).

La répartition du versement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), décidée au niveau communautaire, permet d'aider les communes (8000 € en 2013 et 13 000 € en 2014).

-Baisse sensible de la capacité d'autofinancement qui devrait être d'environ 100 000 € pour une commune de la taille de La Rabatelière. Pour 2014, en déduisant une recette exceptionnelle de

cession, elle n'est que de 71 000 €. Cet autofinancement doit permettre de rembourser le capital des emprunts et de financer les investissements.

-La commune est faiblement endettée. Le financement des équipements sur ces 4 années s'est essentiellement fait grâce à l'autofinancement, les subventions, le remboursement de la TVA par le FCTVA. Sur 1 365 000 €, seulement 240 000 € ont été empruntés.

M. SCHMITT présente ensuite une analyse prospective en tenant compte de l'évolution du fonctionnement et en prenant en compte les projets d'investissement du mandat.

-Augmentation des charges réelles de fonctionnement : d'environ 419 000 € en 2015 à 454 000 € en 2018.

-Baisse des dotations de l'Etat : en 2013, la DGF était de 67 921 €. En 2014, elle est à 65 825 € puis, selon les estimations, baisse à 58 000 € en 2015, 50 000 € en 2016, 42 000 € en 2017 et 40 000 € en 2018.

-Fiscalité : bases qui augmentent un peu avec la revalorisation annuelle.

-Investissements en prévision : rénovation/extension salle de la Petite Maine, aménagement sécurité, accessibilité des ERP, travaux de voirie et divers.

-Financement des investissements : augmentation de l'autofinancement par le biais des produits fiscaux, recours à l'emprunt en faisant attention de ne pas trop s'endetter, subvention avec notamment le fonds de concours de la Communauté de Communes. La question des baisses de dotations de l'Etat se pose également pour la Communauté de Communes. Il est important de souligner que la mutualisation pourrait entraîner des baisses de coût notamment en regroupant les achats pour avoir de meilleurs prix.

-Proposition de scénarii avec et sans augmentation de la fiscalité : M. SCHMITT signale que si la commune n'augmente pas ses taux suffisamment tôt, elle sera obligée de le faire dans de plus grande proportion un peu plus tard avec le risque que cela se cumule également avec l'augmentation de fiscalité d'autres structures (Communauté de Communes, Département). Sans augmentation des taux, la capacité d'autofinancement net pourrait descendre 27 000 € en 2018. Il présente donc des variations de taux de 3%, 5% et également une variation différenciée des taxes avec +7.5% pour le FB et 2.5% pour la TH. L'incidence de ces augmentations sur la facture du locataire et du propriétaire reste faible. Par exemple, avec une augmentation des taux de 5%, un locataire paiera 1.2€ par mois en plus pour le compte de la commune (14 € par an) et un propriétaire, 1.7 €/mois (21€ par an).

Le Conseil Municipal remercie M. SCHMITT. M. le Maire rappelle qu'une commission Finances est prévue jeudi 02 avril. Le Conseil délibérera sur les taux et le budget lors de sa séance du 08 avril prochain.

2-Convention d'occupation du domaine public avec le SYDEV pour l'implantation d'un poste de transformation Rue des Coteaux.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir avec le SYDEV les modalités de mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'un poste de transformation d'énergie électrique sur une partie de la parcelle actuellement cadastrée ZN 44, rue des Coteaux, pour une emprise de 5.94 m² ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution public. Une convention a donc été préparée et le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

3-Subventions 2015 aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme tous les ans, les associations ont déposé une demande de subvention en mairie. Les dossiers des associations à but social, médical ou caritatif sont étudiés par le CCAS, le Conseil Municipal prenant en charge les demandes des associations communales ou intercommunales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015.

TOTAL GENERAL	110 000,00 €
ADMR	2 546,00 €
Ass. Assistantes maternelles Chavagnes -La Rabat	158,00 €
AREAMS (anciennement LE PAVILLON)	50,00 €
CAUE	40,00 €
Centre d'Accueil Péri-Scolaire Les p'tits Loups	8 000,00 €
L'DANSE (aciennement DANSEUSES DE GRASLA)	150,00 €
FAMILLES RURALES LA RABATELIERE	2 550,00 €
FFCR FOOT	450,00 €
VOLLEY LA RABATELIERE	450,00 €
LE NENUPHARE (pêche)	135,00 €
PROMUSICA	67,00 €
ST LOUIS GENERALE	250,00 €
K DEN'S (anciennement UGC Chauché)	45,00 €
OGEC LA RABATELIERE-Contrat d'association	74 820,00 €
OGEC LA RABATELIERE-Cantine scolaire	18 000,00 €
OGEC LA RABATELIERE-Arbre de Noël	350,00 €
APEL LA RABATELIERE-Transport piscine	1 026,00 €
RESERVES	913,00 €

Il précise également que la subvention pour l'association les P'tits Loups sera versée en deux fois, l'une au cours du 2^{ème} trimestre 2015 et le solde sur bilan de l'activité.

4-Information au Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire.

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés suivants :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
09/03/2015	Panneaux de signalisation	ADEQUAT	26003	616,30
13/03/2015	Enveloppes et papier à entête	EDICOREPRO	85250	631,80
23/03/2015	Travaux réseau eaux pluviales	STEPHA'TP	85250	2 252,00

-Questions diverses.

-M. le Maire informe qu'un Conseil de la Vie Sociale est mis en place au sein de la Résidence du Parc. Un représentant du Conseil Municipal doit être désigné pour y participer avec voix consultatives. Marie-Madeleine FEBRE est unanimement nommée.

-M. le Maire lance la réflexion sur la dénomination de la rue et éventuellement des impasses desservant le quartier d'habitation Les Coteaux. La délibération officielle sera prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril.

Cathy VALIN demande s'il y a eu des contacts par rapport au lotissement. M. le Maire précise que cela commence à bouger. Trois réservations sérieuses ont été faites. Les travaux de viabilisation devraient s'achever vers la mi-avril.

-Joël COSSAIS intervient pour donner des informations sur le terrain de foot. Le système de drainage fonctionne bien. Par contre, des travaux sur les eaux pluviales sont nécessaires.

Daniel GUERIN précise qu'élus et agents sont invités à aller voir le fonctionnement d'un robot de tonte automatique le 03 avril.

Un parking pour les deux roues va être matérialisé près du stade. Ces travaux seront faits en régie par les agents du service technique.

-Myriam GUICHET informe le conseil que le club de tennis est en train d'être relancé. Il n'y aura pas de participation aux compétitions mais il sera ouvert à toutes les classes d'âge.

-Florent CHALLET fait part d'un accident survenu au village Les Boules, le troisième en dix ans. Il précise que les véhicules circulent vite dans le village et que de plus, un ruissellement se forme en cas de forte pluie. S'agissant d'une route départementale, M. le Maire sollicitera les services du Département.

-Jérôme GABORIT annonce que les rejets de toilettes sèches ont été déversés dans un fossé communal à La Bordinière. Hélène ALLAIN en a vu également du côté de La Borderie. Le constat est encore fait du manque de civisme de certaines personnes.

-Hélène ALLAIN fait part de sa présence à l'Assemblée Générale du Moulin de Bel Air car elle apporte son aide à l'association régulièrement. Par contre, le fait que la municipalité n'y soit pas invitée est évoqué.

-La réunion du Conseil Municipal prévue le 27 avril est annulée.